



Après avoir paraphé un contrat de deux ans et demi avec le club algérien de Mouloudia CA, le défenseur camerounais Patrick Ngoula a vu son contrat être abusivement rompu par les dirigeants du club. N'ayant pas respecté la clause du contrat, la Fifa a donc décidé de trancher le conflit entre le joueur et son club employeur.

En effet, la fédération internationale de football association (Fifa) a donné raison au défenseur camerounais de 25 ans, sur une affaire de rupture de contrat abusif. Pour cela, le club de football algérien a jusqu'au 05 Mars 2018 pour reverser une somme de 23 millions de dinars, soit 122 millions de francs CFA à Patrick Ngoula.

Ainsi la Fifa met un terme sur tout litige concernant le joueur et son club, car Patrick Ngoula s'était engagé au près du Mouloudia club d'Alger pour une durée de deux ans et demi, sans essai pour un salaire mensuel de 10 000€ (6 574 300 francs CFA).

Cependant, la rupture abusive du contrat du défenseur camerounais avec le club algérien serait dû à la méforme du joueur car selon la direction de Mouloudia club d'Alger, il en ressort comme motif: des performances peu satisfaisantes.

Il faut rappeler qu'après cette date passé, le club algérien sera lourdement sanctionné financièrement par l'instance de football mondial, puisqu'il en est déjà le cas en début d'année

avec l'Union Sportive Medinat Bel-Abbès, autre club algérien.